## Règlement intérieur U.S.LEGUEVIN FOOTBALL

Article 1 : Chaque adhérent (joueur, éducateur, dirigeant) en signant sa licence à l'U.S Léguevin Football, ainsi que toute personne s'impliquant dans la vie du club ou qui accède dans l'enceinte de ce site accepte de respecter le présent règlement.

<u>Article 2</u> : Tout licencié *respectera* les arbitres, les entraîneurs, les dirigeants ou partenaires.

Article 3 : Tout adhérent s'engage à respecter le matériel du club ainsi que les locaux mis à sa disposition, et en faire usage conforme à la pratique du football.

Article 4: Aucune décision ne peut être prise, aucune dépense ne peut être engagée, aucune démarche financière ou administrative, aucune utilisation du sigle UNION SPORTIVE LEGUEVIN FOOTBALL à titre personnel ainsi que l'engagement du club pour quelque manifestation que ce soit ne pourra être faite, au nom de l'U.S Léguevin Football sans l'accord préalable du Président, les dossiers devront être tous signés par le Président.

Article 5 : Dans toute l'enceinte du stade il est interdit de faire rentrer et consommer tout produit illicite (alcool, drogue...) sous peine de sanction ainsi que de fumer.

Article 6 : Brutalités, vols, dégradations volontaires, attitude injurieuse délibérée, dénigrement du Club, propos à caractère raciste, politique ou religieux ne seront tolérés à l'intérieur du stade (terrains, vestiaires, siège).

Article 7: Toute personne licenciée faisant l'objet d'une sanction lors d'un match (avant, pendant, après) pourra être convoquée par la Commission de Discipline et faire l'objet d'une sanction de la part du Bureau Directeur.

<u>Article 8</u> : Toute sanction financière inhérente à des débordements individuels sera répercutée à la *charge intégrale* du responsable des faits.

Article 9 : Toute personne responsable de dérapage grave (bagarre, agression verbale ou physique, ......) a l'intérieur du stade pourra être expulsé et s'en voir l'accès interdit par décision du Bureau Directeur.

Article 10 : Toute personne adhérente au club s'engage à répandre autour de lui l'image de la sportivité, de l'honorabilité, du fair-play, de la politesse et du respect. Toutes vertus souhaitées par l'U.S Léguevin Football.

<u>Article11</u>: *Tout manquement* à ces articles fera l'objet d'une sanction de la part du Bureau Directeur pouvant aller jusqu'à la suspension de licence.